

ARRETE DU MAIRE N° 2021/1711
TABLEAU ANNUEL AU GRADE
D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire de CANET EN ROUSSILLON,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
VU l'avis du Comité Technique,
VU l'arrêté n°2021/1354 du 02 août 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Canet en Roussillon,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

NOM Prénom	Situation actuelle Grade – Echelon	Promouvable à la date du
1- SALORD Thierry	Animateur– 9 ^{ème} échelon	01.01.2021

Hommes promouvables : 1 Hommes promus : 1
Femmes promouvables : 1 Femmes promues : 0

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,

Le **11 OCT. 2021**



Le Maire


Stéphane LODA